

Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

22 avril 2026

La version Internet fait foi

Sommaire

Décisions du Conseil d'Etat	4
Genève	4
Validation du Programme 2026 de la statistique publique cantonale	4
Hermance: un nouveau P+R sous la houlette de la Fondation des parkings	4
Cycle d'orientation: modifications du règlement	5
Ecole primaire: modification du règlement concernant les élèves transfrontaliers et ceux domiciliés dans un autre canton	5
Ecole Hôtelière de Genève et Université ouvrière de Genève: renouvellement des contrats de prestations	5
Soutien à l'association Genève - Futur Hockey pour les années 2026 à 2030	6
Réponse à la motion "Dossier électronique du patient"	6
Réponse à la motion "Pour une fermeture nocturne des petites douanes"	6
Réponse à la motion "Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place!"	7
Convention avec l'OFROU pour la construction du passage supérieur Pavillon au Grand-Saconnex	7
Nouvelle dénomination à Plan-les-Ouates	8
Renouvellement du conseil d'administration de la BCGE	8
Nomination	8
Nouveau directeur général de l'office de la détention	8
Genève-Confédération	9
Réorganisation des commissions extraparlimentaires fédérales: démarche validée, deux suppressions refusées	9
Oui à la modification de la loi sur la poste	9
Grand Genève	10
Aide financière à Caran d'Ache pour sa participation au projet transfrontalier Interreg	10
Autres décisions en bref	11
Aides financières	11
AIG: approbations des budgets, des états financiers et du rapport de gestion	11
Approbation de budgets, d'états financiers et de rapports d'activité	12
Agenda des invitations à la presse	13

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Validation du Programme 2026 de la statistique publique cantonale

Conformément à la loi sur la statistique publique cantonale (LStat), le Conseil d'Etat a validé l'édition 2026 du programme de cette dernière.

Son contenu prévoit notamment l'élaboration de projections démographiques à l'horizon 2055 pour le canton, l'Espace transfrontalier genevois et le Grand Genève ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion et de développement de collaborations et partenariats visant à renforcer la visibilité et l'accessibilité des publications de l'office cantonal de la statistique. Il comprend également la refonte du site internet Statistique Genève, principal vecteur de diffusion des résultats, études et analyses, dont la mise en ligne est prévue fin 2026.

Le programme met à disposition des autorités cantonales et communales, ainsi que de l'ensemble de la collectivité, des informations statistiques fiables et régulières permettant d'assurer une bonne compréhension et connaissance du canton. Structuré en vingt-et-un domaines, il est alimenté par les besoins des autorités, des usagères et usagers, tels que représentés notamment au sein du Conseil de la statistique cantonale. Celui-ci a préavisé positivement le programme lors de sa séance du 12 février 2026, de même que les révisions et innovations prévues en matière de statistique publique.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, T. 079 416 84 10.

Hermance: un nouveau P+R sous la houlette de la Fondation des parkings

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi autorisant la Fondation des Parkings (FP) à financer la construction d'un parking souterrain de 127 places voitures et 16 places motos sur la parcelle n° 1943 de la commune d'Hermance, pour un montant de 12,8 millions de francs, assorti d'une garantie maximale de 9,6 millions de francs pour le financement par emprunt.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération portée par la commune d'Hermance comprenant la construction de deux bâtiments totalisant 32 logements multigénérationnels, avec deux niveaux de sous-sol.

Le parking sera mutualisé: 70 places de stationnement seront dédiées aux usagers d'un parc relais (P+R), 45 aux habitantes et habitants des nouveaux logements et 12 au public. La commune versera un montant de 3 millions de francs à la FP pour l'acquisition des places destinées aux logements, tandis que la Fondation assurera le financement ainsi que l'exploitation de l'ouvrage.

Situé à l'entrée du territoire cantonal, ce P+R renforcera l'intermodalité et offrira une solution concrète pour limiter une partie du trafic de transit vers le centre. Il contribuera également à améliorer l'accessibilité

d'Hermance et à répondre aux besoins en stationnement des nouveaux habitants et des visiteurs de la commune.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 546 79 77.

Cycle d'orientation: modifications du règlement

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement du cycle d'orientation qui consiste, pour l'essentiel, à ajuster des dénominations et à mieux tenir compte des pratiques existantes. Ainsi, l'appellation "collège", utilisée jusqu'à ce jour à la fois par les établissements du degré secondaire I et ceux du degré secondaire II, est désormais réservée uniquement aux établissements du degré secondaire II délivrant une maturité gymnasiale. Pour le degré secondaire I, le terme est remplacé par celui de "cycle d'orientation".

La disposition portant sur les effectifs d'élèves dans les classes d'accueil a également été adaptée et permet d'inscrire un élève supplémentaire dans lesdites classes. Des modifications de forme ont par ailleurs été effectuées afin de respecter les règles de rédaction inclusive. Enfin, d'autres modifications ont pour but d'apporter plus de clarté et d'inscrire des pratiques existantes dans le règlement.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Ecole primaire: modification du règlement concernant les élèves transfrontaliers et ceux domiciliés dans un autre canton

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement de l'enseignement primaire. Pour rappel, le 18 mars dernier, il avait répondu à une motion du Grand Conseil intitulée "Les élèves ne sont pas des variables d'ajustement comptable" (voir communiqué). Le gouvernement communiquait alors sa décision de permettre aux élèves transfrontaliers déjà scolarisés dans notre canton au cycle élémentaire du degré primaire, lors de l'année scolaire 2025-2026, de poursuivre leur cursus jusqu'à la fin de l'école primaire (8P), afin de privilégier la continuité du parcours primaire.

Cette décision est maintenant inscrite dans le règlement de l'enseignement primaire. Elle s'applique également aux élèves domiciliés dans un autre canton et qui sont déjà scolarisés durant l'année scolaire 2025-2026.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Ecole Hôtelière de Genève et Université ouvrière de Genève: renouvellement des contrats de prestations

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi accordant une indemnité annuelle de 878'401 francs à l'Ecole Hôtelière de Genève (EHG) et une aide financière annuelle de 1,08 million de francs à l'Université ouvrière de Genève (UOG), pour les années 2026 à 2029.

L'EHG s'engage à former, durant la durée du contrat de prestations, au minimum 280 étudiants genevois en préparation du diplôme ES dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

L'UOG dispense une formation de base et une formation continue, utile professionnellement, en priorité aux adultes faiblement qualifiés afin de favoriser leur intégration politique, sociale, économique et culturelle dans le canton. Ces cours portent sur trois catégories: l'acquisition de connaissances, principalement en français et en mathématiques; la sensibilisation à l'apprentissage et à la culture générale; l'insertion et la réinsertion,

principalement pour les chômeurs de longue durée et les personnes à l'assistance publique.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Soutien à l'association Genève - Futur Hockey pour les années 2026 à 2030

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi visant à soutenir l'association Genève Futur Hockey (AGFH) qui prévoit l'octroi d'une aide financière annuelle d'un million de francs pour la période 2026–2030, formalisée par un contrat de prestations. Ce financement reflète l'engagement du Conseil d'Etat en faveur de la formation des jeunes talents de la relève élite et permettra à l'AGFH d'offrir un encadrement professionnel ainsi qu'un suivi sportif, médical et scolaire de qualité.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS T. 022 546 54 32.

Réponse à la motion "Dossier électronique du patient"

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur une motion relative au dossier électronique du patient (DEP). Il confirme la poursuite de l'engagement du canton au sein de CARA (nouvelle plateforme romande du dossier électronique du patient), tout en présentant un plan d'action destiné à accélérer l'usage du DEP à Genève.

Depuis le dépôt de la motion, l'association CARA a défini de nouvelles orientations stratégiques, élargi son périmètre avec de nouveaux partenaires, changé de fournisseur technique afin d'améliorer la qualité du service et développé de nouvelles prestations numériques, comme le carnet de vaccination ou le futur plan de soins partagé.

Simultanément, la Confédération prépare une nouvelle loi fédérale sur le dossier électronique de santé (LDSan), qui remplacera la loi actuelle à l'horizon 2030. Une plateforme unique sera déployée et rendue obligatoire pour tous les fournisseurs de prestations de soins. Elle prévoit également l'ouverture automatique d'un dossier pour toute personne résidant en Suisse (principe de opt-out avec droit de rétractation), avec un accès facilité par l'introduction de l'e-ID. Le DEP restera l'outil central de coordination des parcours de santé.

Dans ce contexte, une sortie anticipée de CARA ne serait ni pertinente, ni réaliste, le canton étant en outre lié par une convention intercantonale en matière de santé numérique dotée d'un délai de résiliation de trois ans qui ne coïnciderait pas avec le déploiement de la nouvelle plateforme nationale.

Le département de la santé et des mobilités propose un plan d'action pour renforcer l'utilisation du DEP au sein de CARA, d'abord auprès des professionnels de santé, puis du grand public, par une meilleure information.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Réponse à la motion "Pour une fermeture nocturne des petites douanes"

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur une motion demandant d'intégrer, dans les feuilles de route transfrontalières, la possibilité de fermer certaines "petites douanes" à la circulation motorisée durant la nuit.

Le canton mène, depuis 2018, plusieurs démarches sectorielles avec les autorités françaises visant à contenir et réduire le trafic individuel motorisé frontalier, ainsi qu'à limiter les nuisances pour les communes

concernées. Pour rappel, 100'000 véhicules franchissent chaque jour les "petites douanes" genevoises, avec de fortes concentrations aux heures de pointe.

Ces démarches reposent sur des feuilles de route et plans d'actions visant à réduire le trafic pendulaire motorisé en amont de la frontière, notamment en encourageant des alternatives à la voiture individuelle, telles que les transports publics, les mobilités actives et le covoiturage, et en encourageant les entreprises à développer des plans de mobilité pour les déplacements pendulaires et professionnels. En outre, le développement d'infrastructures cofinancées par le canton, telles que les parkings-relais (P+R), des lignes de bus performantes et des extensions de tram, sera soumis au peuple en septembre prochain.

Les adaptations d'horaires d'ouverture et de fermeture des "petites douanes" sont convenues dans des instances de gouvernance réunissant les collectivités suisses et françaises. Aucune modification n'est décidée unilatéralement, afin d'éviter des reports non-coordonnés de trafic vers d'autres passages.

A ce jour, douze des vingt-deux "petites douanes" du canton sont déjà fermées la nuit. Le Conseil d'Etat poursuivra l'examen des demandes des communes dans ce cadre partenarial, afin de protéger la qualité de vie des riverains et d'assurer une gestion cohérente des flux.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 546 79 77.

Réponse à la motion "Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place!"

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur une motion demandant d'augmenter les ratios de places pour les deux-roues motorisés dans les nouvelles constructions et de créer des places deux-roues mixtes, accessibles aux vélos, scooters et motos, sur le domaine public et dans les parkings en ouvrage.

Le gouvernement rappelle que plusieurs mesures allant dans ce sens sont déjà en cours de déploiement, tel que prévu dans le cadre du Plan d'actions du stationnement 2024-2028. Celui-ci prévoit notamment la création de 2400 nouvelles places deux-roues mixtes sur le domaine public cantonal et communal d'ici à 2028, ainsi qu'un renforcement de l'offre de stationnement pour les deux-roues dans les parkings exploités par la Fondation des parkings. D'ici à 2028, vingt nouvelles vélostations et dix motos-stations additionnelles sont ainsi prévues. Des objectifs spécifiques à la création de places deux-roues mixtes sont également inscrits dans les feuilles de route pour les mobilités signées entre le canton et certaines communes, dont Genève, Vernier et prochainement Lancy.

Par ailleurs, un bilan du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés, modifié pour la dernière fois en 2023, sera prochainement mené, en consultation des partenaires concernés. Il permettra de déterminer si les ratios applicables aux nouvelles constructions doivent être adaptés.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 546 79 77.

Convention avec l'OFROU pour la construction du passage supérieur Pavillon au Grand-Saconnex

Le Conseil d'Etat a approuvé une convention entre la Confédération, représentée par l'Office fédéral des routes (OFROU), et le canton relative au financement du passage supérieur Pavillon (PSP) au Grand-Saconnex.

Cet ouvrage, dont la réalisation incombe au canton, constitue un aménagement important pour l'accessibilité du secteur de Grand-Saconnex, de Palexpo et de l'aéroport, dans un périmètre stratégique pour les mobilités cantonales et nationales.

La convention prévoit une participation financière de l'OFROU à la réalisation du PSP, propriété du canton, évitant ainsi à la Confédération de reconstruire et d'entretenir le Passage supérieur accès Palexpo LS.

Nouvelle dénomination à Plan-les-Ouates

Le Conseil d'Etat a validé la proposition de la commune de Plan-les-Ouates d'honorer l'anniversaire de la création de la commune en dénommant officiellement Place du 175ème l'espace de rencontre situé face à la mairie à l'angle des routes de Saint-Julien et des Chevaliers-de-Malte.

Retrouvez le descriptif de cette dénomination sur le site des noms géographiques de l'Etat de Genève (rubrique actualités).

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Niggeler, directeur de la direction de l'information du territoire, DT, T. 022 546 72 01.

Renouvellement du conseil d'administration de la BCGE

Conformément à la loi sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe), le Conseil d'Etat a désigné cinq membres pour représenter le canton au sein du conseil d'administration de l'établissement, dont son président. Il a également nommé les représentants désignés par la Ville de Genève et celui proposé par l'Association des communes genevoises (ACG).

M. Manuel Leuthold, président depuis 2021, voit son mandat renouvelé. Mme Sandrine Salerno, Mme Fabienne Bertolucci et M. Bernard Girod sont également reconduits dans leurs fonctions d'administratrices et d'administrateur.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs désigné Mme Valérie Remund-Menoud, avocate associée chez Lenz & Staehelin, en qualité de nouvelle administratrice, sous réserve de l'avis de non-objection de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le gouvernement saisit cette occasion pour remercier Mme Melina Dimitrakakis pour son engagement au sein du conseil.

Du côté de la Ville de Genève, Mme Sophie Dubuis et M. Serge Fasel voient leur mandat reconduit. M. Vincent Mottet, désigné par l'ACG, est également renouvelé dans ses fonctions.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DF, T. 022 327 98 07.

Nomination

Nouveau directeur général de l'office de la détention

Le Conseil d'Etat a nommé M. Matthias Stacchetti directeur général de l'office cantonal de la détention (OCD). Il entrera en fonction le 1er mai 2026.

Directeur général adjoint depuis mars 2025, il dispose d'un solide parcours juridique et administratif, avec seize ans d'expérience au niveau fédéral, notamment comme chef de la division pénale de Swissmedic. A Genève, il a dirigé durant six ans la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (OCIRT). Colonel à l'armée, ancien officier de justice, il enseigne également à l'Université de Neuchâtel.

Depuis son arrivée à l'OCD en mars 2025, il a impulsé de nouvelles dynamiques internes, renforçant la collaboration entre les différentes entités de l'office et l'attention portée au bien-être du personnel. Sa

nomination intervient dans un contexte de défis importants pour l'OCD, notamment en matière d'infrastructures, de ressources humaines et de management.

Le Conseil d'Etat salue sa connaissance approfondie des enjeux et le remercie pour son engagement lors de son intérim de la direction de l'OCD depuis le départ de son précédent directeur général.

L'OCD est responsable de la prise en charge des personnes détenues et a pour mission de les suivre individuellement tout au long de leur parcours carcéral en favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle. Il participe pleinement à la sécurité de la population en garantissant l'exécution des peines et mesures de privation de liberté et de probation.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 022 327 92 04.

Genève-Confédération

Réorganisation des commissions extraparlimentaires fédérales: démarche validée, deux suppressions refusées

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation de la chancellerie fédérale concernant la réorganisation des commissions extraparlimentaires. Celle-ci porte sur la réduction du nombre de commissions et la reformulation de leur base légale pour éviter leur surnombre et les chevauchements existants.

Ces commissions, près d'une centaine actuellement, sont composées d'experts et de représentants de cantons, d'associations économiques et professionnelles, d'ONG, etc. Elles conseillent l'administration fédérale avant que les lois ou ordonnances soient décidées, sur des sujets tels que l'environnement, la sécurité alimentaire ou la santé publique.

Si le Conseil d'Etat salue l'objectif général d'efficacité de la réorganisation proposée, il s'oppose à la suppression du Conseil suisse de la science et de la Commission pour la protection contre les dangers atomiques, biologiques et chimiques. Dans le cadre du regroupement prévu de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle et de l'AVS/AI, il exige que les spécificités institutionnelles et financières des deux piliers du système de prévoyance soient pleinement prises en compte. Enfin, il estime peu crédibles certaines économies annoncées compte tenu de la complexité des thématiques abordées.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales, CHA, T. 022 327 90 61.

Oui à la modification de la loi sur la poste

Consulté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat soutient le projet de modification de la loi sur la poste. Celui-ci vise à rétablir des conditions de concurrence équitables en permettant également à des prestataires privés d'octroyer des rabais pour la distribution d'exemplaires de la presse associative et des fondations. Il met ainsi un terme à une distorsion de concurrence injustifiée, car aujourd'hui seule la Poste suisse pouvait le faire.

Le gouvernement salue également l'application, aux prestataires privés visés par le projet, des exigences imposées aux professionnels des services postaux. Celles-ci garantissent le respect des conditions de travail usuelles dans la branche. En outre, l'obligation de négocier une convention collective de travail, ainsi que celle de disposer d'un siège, d'un domicile ou d'un établissement en Suisse, contribue à prévenir toute concurrence déloyale.

Enfin, le Conseil d'Etat relève avec satisfaction que le projet ne modifie ni le montant global de l'aide, soit vingt millions de francs par an, ni les critères d'éligibilité des publications.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole, DEE, T. 078 628 80 08.

Grand Genève

Aide financière à Caran d'Ache pour sa participation au projet transfrontalier Interreg

Le Conseil d'Etat soutient l'innovation durable en accordant une aide financière de 140'000 francs au projet transfrontalier Interreg France–Suisse "REPLAY", pour les années 2026 à 2028, porté côté suisse par Caran d'Ache SA. Ce projet ambitieux et très innovant vise à développer un outil de simulation de pointe, combinant intelligence artificielle et jumeau numérique, pour optimiser l'utilisation de plastiques recyclés dans les procédés industriels.

Les instances Interreg devront encore formellement valider ce projet le 29 mai prochain. Une fois entériné, ce projet - implanté au cœur du principal bassin plasturgique d'Europe - bénéficiera aussi de fonds fédéraux et européens et permettra de profiter directement aux entreprises du secteur. Ses résultats seront largement diffusés via les clusters partenaires, consolidant durablement l'innovation et la transition vers une économie davantage circulaire dans la région franco-suisse.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole, DEE, T. 078 628 80 08.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a accordé les aides financières suivantes:

- 45'000 francs à la Fondation Freedom Cartoonists, pour l'année 2026
- 900'000 francs à deux entités actives dans le domaine de la solidarité internationale, pour les années 2026 à 2028 (450'000 francs à l'association 2nd Chance pour améliorer l'accès à la chirurgie reconstructive, en Afrique subsaharienne et dans des pays confrontés à des crises humanitaires, à travers la formation de chirurgiens spécialisés et le renforcement des capacités locales; 450'000 francs à Justice Rapid Response pour renforcer l'accès à la justice des victimes de violations graves des droits humains et/ou de crimes internationaux, par le biais de la mise à disposition d'une expertise en matière de documentation, d'enquête et de plaidoyer).
- 794'500 francs à deux entités actives dans le domaine de la formation, pour les années 2026 à 2029 (595'000 francs par année à l'association des répétitoires AJETA (ARA); 199'500 par année à Voie F, espace de formation pour femme)
- 25'500 francs à l'association LEO-RYN, pour l'année 2026
- 32'945 francs à la Fondation culturelle islamique de Genève au titre de la loi sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier, pour l'année 2026
- 2,545 millions de francs à onze entités actives dans le domaine de la culture, pour l'année 2026 (155'000 francs à l'Association de soutien à la musique vivante; 600'000 francs à la Fondation du Grand Théâtre de Genève; 400'000 francs à la Fondation d'art dramatique (La Comédie); 600'000 francs à l'Association pour la danse contemporaine; 50'000 francs pour l'association Halle Nord; 50'000 francs pour le Centre d'art contemporain; 100'000 francs pour l'association Fonction: Cinéma; 150'000 francs pour la fondation Geneva international film festival (GIFF); 150'000 francs pour le Festival international du film et droits humains (FIFDH); 150'000 francs pour le Festival La Bâtie; 140'000 francs pour l'association Les Créatives)
- 127'500 francs à quatre entités actives dans le domaine de la culture, pour l'année 2026 (30'000 francs à l'association Les Concerts du Coeur genevois; 40'000 francs à l'association Destination 27; 22'500 francs à Résonance (So Close); 35'000 francs à l'association La Marmite)
- 200'000 francs comme aide exceptionnelle du Fonds cantonal de l'aide au sport en faveur de la Ville de Genève pour l'accueil du Tour de France Femme

AIG: approbations des budgets, des états financiers et du rapport de gestion

Avec 17,85 millions de passagers en 2025 (+0,3% par rapport à 2024), le trafic de l'Aéroport international de Genève a frôlé le record de 2019. Le nombre de mouvements a reculé de 1% (177'288), grâce à des avions plus grands et mieux remplis (133 passagers par mouvement, taux de remplissage de 76,5%). Le bénéfice avant rétrocession a atteint 106 millions de francs, dont 53 millions revenant à l'Etat (50%). La dette nette a quant à elle reculé de 482 à 444 millions.

Sur le plan environnemental, les émissions CO2 ont diminué de 32%, les mouvements nocturnes de 3,7% (5,4% du trafic total) et les décollages après 22h de 24,6%. La part des avions de classe 5 a progressé à 34% et les travaux d'insonorisation ont bénéficié à 157 logements pour 4,8 millions de francs. Le budget 2026 de l'AIG prévoit un résultat net avant rétrocession de 76,8 millions de francs, en recul de 16,7 millions (-17,9%) par rapport aux estimations 2025, principalement en raison de la hausse des charges d'exploitation (+4,7%), dont 6,3 millions liés aux nouveaux frais douaniers fédéraux. Les investissements sont portés à 116 millions de francs, avec une dette financière attendue à 435 millions.

Approbation de budgets, d'états financiers et de rapports d'activité

Le Conseil d'Etat a approuvé les budgets, les états financiers et les rapports d'activité 2025 des entités suivantes:

- **Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI):** le rapport d'activité présente un bilan de 773,9 millions de francs, des fonds propres de 462,2 millions de francs et un résultat d'exercice de 22,9 millions de francs.
- **Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV):** le rapport d'activité présente un bilan porté à 607,6 millions de francs et un résultat d'exercice de 42 millions de francs.
- **Fondations immobilières de droit public (FIDP – fondations HBM Camille Martin, Jean Dutoit, Emma Kammacher, Émile Dupont, René et Kate Block):** le bénéfice net total est de 4,7 millions de francs.
- **Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC):** bilan: 542 millions de francs; investissements: 18 millions de francs.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
23 avril 10h30	Présentation de la sélection 2026 de Team Genève et mise à l'honneur des athlètes de retour des Jeux de Milan-Cortina	La Mobilière - Agence générale 6A, route du Grand- Lancy Les Acacias	DCS	communication@etat.ge.ch